

Octobre 2018

À QUAND LA PROCHAINE AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LE PERSONNEL D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES ?

Plusieurs salariés d'entretien d'édifices se demandent si une nouvelle augmentation des taux horaires est prévue cet automne. Il faut savoir que le décret actuel venait à échéance le 30 octobre 2017, date de la dernière augmentation. Soyez assurés que le Comité paritaire met tout en œuvre pour que notre décret soit renouvelé le plus rapidement possible. Pour qu'un nouveau décret soit adopté, il doit d'abord y avoir une entente entre les parties syndicales et patronales. Cette entente est intervenue en décembre 2017 lors du renouvellement de leur convention collective.

Par la suite, le Comité paritaire doit déposer une demande au gouvernement du Québec afin que les clauses de la convention qui s'appliquent au décret soient incluses dans un nouveau décret. Ces clauses, incluant les augmentations salariales, seraient alors appliquées au nouveau *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics* à son adoption par le gouvernement. Cette demande a déjà été déposée au gouvernement par le Comité paritaire dès le début de 2018. Le ministère du Travail doit alors évaluer les conditions de travail contenues à la convention avant de rendre sa décision, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Nous en sommes présentement là : les deux parties contractantes (la partie patronale et la partie syndicale) ainsi que le Comité paritaire ont fait ce qui était nécessaire, dans les délais normaux, afin que le décret soit renouvelé. L'industrie de l'entretien d'édifices est maintenant en attente du gouvernement pour la suite. Le Comité paritaire relance régulièrement le ministère afin d'obtenir un renouvellement le plus rapidement possible.

Tant que le décret n'est pas adopté par le gouvernement, toutes les clauses de l'ancien décret continuent à s'appliquer. Les augmentations de salaire à venir ne seront applicables que lors de l'entrée en vigueur de ce décret.

Soyez assurés que nous continuerons nos efforts pour que le décret soit adopté le plus rapidement possible, pour le bien-être de notre industrie et pour la protection de vos conditions de travail et de vos salaires.

Cordialement,

Le conseil d'administration du Comité paritaire

Pour la partie patronale :
*ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES
D'ÉDIFICES QUÉBEC INC. (AESEQ)*

Pour la partie syndicale :
*UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE
SERVICE (UES-800)*

Annie Fortin
Vice-présidente

Raymond Larcher
Président

Robert Barbeau
Administrateur

Marcel Langelier
Administrateur

Cristina Cabral
Administratrice

Lucie Thériault
Administratrice

Costas Scoufaras
Administrateur

Jocelyn Trotter
Administrateur

Claude St-Marseille
Administrateur

Lise Carrière
Administratrice

Christiane Bigras
Directrice générale